

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 juillet 2014 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Jacques Vachon, maire suppléant.

### **1. OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Sont présents les conseillers :  
Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Rodrigue Roy et Jean-Yves Ouellet le tout formant quorum.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

#### **a) MOMENT DE SILENCE EN MEMOIRE DE M. RICHARD FOURNIER**

Les citoyens et élus présents à l'assemblée du conseil se recueille pour le défunt Richard Fournier, maire.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés : 2014-077

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté en retirant le point 4.2 et en gardant le Varia ouvert.

## **3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2014;

**ATTENDU QUE** les la directrice fait la lecture du procès-verbal;

Rés : 2014-078

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil adopte le procès-verbal tel que lu.

1) SUIVI - Aucun suivi

## **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **1) LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 JUILLET 2014**

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 8 juillet 2014;

Rés : 2014-079

Il est proposé monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie - brut (mai) :	11 314.50 \$
Dépenses incompressibles payées en avril :	1 089.53 \$
Comptes à payer au 3 juin 2014 :	6 105.48 \$

### **2) AVIS DE VACANCE : POSTE DE MAIRE**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de Maire suite au décès de monsieur Richard Fournier. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

### **3) VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Rés : 2014-080

Il est proposé par Jean-Yves Ouellet et résolu `s l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis d'abroger la résolution 2013-063 et cesser d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

4) INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 1

Rés : 2014-081

Il est proposé par Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseiller présent d'autoriser le remboursement de la somme de 1072.14 \$ à la Caisse Populaire de la Mitis pour le paiement des intérêts échus le 18 juillet 2014 pour le financement # 1 du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise

5) ATELIERS DE LOISIRS CULTURELS – AUTOMNE 2014

CONSIDÉRANT les besoins municipaux identifiés et le désir de la municipalité d'offrir à ses citoyens une diversité d'activités de qualité;

CONSIDÉRANT le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord avec les implications qui la concernent et qui sont prévues dans ce partenariat avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC de La Mitis se traduit par la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures et contrats) et assurera 50 % des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

Rés : 2014-082

**Pour ces motifs**, il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PARTICIPER au projet *Ateliers de loisirs culturels* de la MRC de La Mitis pour la session prévue à l'automne 2014;

DE DÉSIGNER madame Chantal Tremblay comme signataire de tous les documents officiels relatifs au projet;

DE DÉSIGNER la directrice comme personne-ressource qui assurera le suivi avec la MRC de La Mitis;

DE RENDRE disponible et D'ASSURER la gestion d'un local approprié gratuitement, dont la valeur financière réelle est de (300) \$ pour la durée du projet;

DE PARTICIPER financièrement à la hauteur de 8 % du coût de l'atelier.

6) VOILÀ !? - APPLICATION GRATUITE POUR PERMETTRE AUX CITOYENS DE SIGNALER DES SITUATIONS NON URGENTES

CONSIDÉRANT que l'application VOILÀ permet au citoyen de signalez des problèmes non urgents dans notre communauté en collaborant pour améliorer notre quotidien. Les citoyens sont habilités par Voilà! pour communiquer, trouver, rapporter et envoyer des problèmes locaux et ainsi aider leur municipalité à réparer les lampadaires, les routes, les graffitis, les nids de poule et beaucoup plus.

CONSIDÉRANT que cette application est entièrement gratuite;

Rés : 2014-083

Il est proposé par Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis s'inscrive pour offrir les services de l'application Voilà à ses citoyens

## 5. VOIRIE ET URBANISME

### 1) NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le captage des eaux souterraines;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

#### **POUR CES MOTIFS :**

Rés : 2014-084

Il est proposé monsieur Rodrigue Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité désigne les personnes suivantes à agir à titre d'inspecteur en urbanisme et les autorise à émettre les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme, de la règlement interne de la municipalité, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du règlement de captage des eaux souterraines :

Gabriel Dumont

Jean-Philippe Quimper

Hélène Gagnon

Cédric Charest

Michel Lagacé

## 2. CORRESPONDANCE

### a) RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE DÉSIGNATIONS POUR L'ENTENTE MULTISECTORIELLE RELATIVE AUX ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUELS, DE MAUVAIS TRAITEMENTS PHYSIQUES OU D'UNE ABSENCE DE SOINS MENAÇANT LEUR SANTÉ PHYSIQUE.

Rés : 2014-085

Il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis désigne madame Chantal Tremblay, directrice générale pour la représenter en tant que partenaire du Comité régional de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus pour le Bas-Saint-Laurent. De plus, il est résolu de nommer monsieur Jacques Vachon remplaçant au besoin.

b) DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La directrice dépose le rapport de l'auditeur indépendant sur le coût de la collecte sélective 2013. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis

7. VARIA (ouvert)

3. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

Rés : 2014-086

Il est proposé Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par la directrice générale du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2013

4. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DANS LE CADRE PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU 2E RANG OUEST

Rés : 2014-087

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder au prolongement du réseau d'aqueduc sur le 2e rang Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet, et résolu unanimement que la Municipalité de Grand-Métis autorise le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis à effectuer une demande de certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement du d'aqueduc sur le 2e rang Ouest de Grand-Métis. (Dossier : 9060-1-0413) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, pour approbation. Les frais d'analyse de la demande au MDDELCC sont de 553.00\$

5. CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Rés : 2014-088

Sur proposition du conseiller Rodrigue Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis, monsieur Gilles Boulé, ingénieur, à présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à émettre à ce dernier, dans les soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 2<sup>e</sup> rang Ouest, en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

6. DEMANDE D'APPUI DES JARDINS DE MÉTIS POUR UN ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE

CONSIDÉRANT que les Jardins de Métis souhaitent obtenir l'appui de la municipalité de Grand-Métis et de ses résidents afin de pouvoir bénéficier d'un service internet haute vitesse dans les bref brefs délais;

CONSIDÉRANT que peu de choix technologiques s'offrent à eux;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau programme du gouvernement fédéral permettra aux résidents de municipalités défavorisées de pouvoir bénéficier éventuellement d'un service haute vitesse;

Rés : 2014-089

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis appuie la démarche des Jardins de Métis initié avec le bureau du député fédéral, monsieur Jean-François Fortin.

5) PARRAINAGE DES MUNICIPALITÉS

Monsieur Vachon, nous parle du programme de parrainage de la Sureté du Québec. Un policier parraine une municipalité. Cela permet aux policiers de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population. Il est ainsi plus facile pour la SQ de mettre de l'avant des actions adaptées aux réalités locales et régionales.

6) LE PARC RÉGIONAL

Monsieur Jacques Vachon, maire suppléant, nous avise de la décision du Conseil des maires de mettre fin au projet de Parc régional de la MRC.

7) CAMION CITERNE SUR CHEMIN KEMPT

Le Conseil demande à la Directrice d'envoyer une lettre à L'entreprise Groupe Lechasseur pour l'avertir que la prise d'eau sur le chemin Kempt n'est pas permise, de même que le chemin Kempt est interdit au camion lourd.

8) CONSEIL DES MAIRES

Le conseiller Raymond L'Arrivée remplacera le maire suppléant lord du Conseil des maires du 9 juillet 2014

9) VACANCES DE LA DIRECTRICE

Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre ses vacances annuelles les semaines du 20 et du 27 juillet.

Rés : 2014-090

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Yves Ouellet et résolu que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.

10) ENSEIGNES - GRAPHISME

Rés : 2014-091

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité. Des conseillers présent d'autoriser les dépenses relatives à la conception graphique dans le cadre d'un projet de renouvellement des enseignes de bienvenue et pancarte de rues de la municipalité

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Rés : 2014-092

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h15.

Le maire suppléant reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

---

M. Jacques Vachon, maire suppléant

---

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Jacques Vachon, maire suppléant, le 5 août 2014.